

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID: 084-248400335-20230417-DC0102023-DE

Mise en ligne le 20.04.2023

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 010-2023**

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril 2023,

## OBJET: EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE POUR UN PRET RELAIS pour PORTAGE IMMOBILIER

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour assurer le portage financier de l'entretien dans la Zone d'Activité de St Romain en Viennois.

**CONSIDERANT** l'offre proposée par la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse selon les conditions suivantes :

Objet:

Durée d'amortissement : 2 ans Taux du prêt : Taux fixe 4.13 % l'an

Frais de dossier : 1 000€

Périodicité des échéances : annuelle

VU l'article L2122-22 et L5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°037-2022 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2022, donnant délégation au Président,

Monsieur le Président

## **Décide**

**D'ACCEPTER** la proposition de prêt de la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse à hauteur de 1 000 000 €.

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président, Jean François PERILHOU

